



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

effectifs de personnel

Question écrite n° 63993

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le manque d'enseignants dans le Nord-Pas-de-Calais, une des régions les plus touchées de France. Le Nord compte cette année 724 élèves de plus dans les écoles maternelles et élémentaires. Certes, 50 postes supplémentaires ont été affectés dans le Nord et 24 dans le Pas-de-Calais, lors de la rentrée 2014. Mais, soulignent notamment les organisations syndicales, c'est une goutte d'eau au regard des milliers de postes supprimés dans le premier et le second degré depuis des années, 2 180 enseignants supplémentaires seraient nécessaires, une part importante de ce chiffre concernant le dispositif « plus de maîtres que de classes » qui compte en réalité 72 postes actuellement dans le département. Quant aux remplaçants, ceux-ci seraient en sous-effectif de 213 postes. Il constate qu'au dernier concours de recrutement 64 postes de professeurs des écoles n'ont pas été pourvus dans son académie. Force est de constater que le problème de l'attractivité du métier, et les médias y ont largement fait écho, se pose. Sont en cause le point d'indice gelé depuis juillet 2010 mais aussi la formation, les enseignants stagiaires effectuant un mi-temps devant une classe durant un an alors qu'un réel tutorat s'impose. Il lui demande les orientations et les mesures concrètes que le Gouvernement envisage de prendre pour résorber ce déficit et améliorer l'attractivité du métier.

Texte de la réponse

La refondation de l'école a été érigée en priorité pour la Nation par le Président de la République. Elle ambitionne de faire de l'école un lieu de réussite, d'autonomie et d'épanouissement pour tous. La mise en oeuvre de cette politique trouve sa traduction dans la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, qui prévoit la création de 60 000 emplois dans l'enseignement sur la durée de la législature ; sur ce total, 54 000 postes seront créés au ministère en charge de l'éducation nationale. Ceci rompt avec la politique de suppression de postes mise en place précédemment. L'ambition de cette politique ne se limite pas à la création de moyens supplémentaires ; la refondation de l'école vise, par un investissement qualitatif et quantitatif dans les moyens humains mis au service de l'éducation, à améliorer les résultats et à renforcer l'équité du système éducatif pour les élèves. La programmation pour la création des 54 000 postes au ministère en charge de l'éducation nationale est la suivante : - 27 000 emplois pour la formation initiale des enseignants : 26 000 postes seront consacrés au rétablissement d'une véritable formation initiale des enseignants : 1 000 postes seront déployés pour des enseignants chargés d'assurer la formation initiale et continue des enseignants dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) ; - 21 000 emplois d'enseignants titulaires seront créés, dont 14 000 pour le premier degré et 7 000 pour le second degré ; - 6 000 emplois seront créés pour répondre aux besoins du système éducatif : accueil des élèves en situation de handicap, prévention et sécurité, accompagnement des élèves, suivi médical et social. La réforme du recrutement a conduit à mettre en place de nouveaux concours dont la première session s'est déroulée en 2014. Une transition a donc été organisée en 2013 avec la mise en oeuvre d'une session exceptionnelle, dont l'admissibilité s'est déroulée en juin 2013 et dont l'admission a eu lieu en juin 2014. Les lauréats de cette session ont été les derniers à être recrutés dans le cadre de concours dits « mastérisés ». Les

admissibles à ces concours en juin 2013 ont pu bénéficier, pendant l'année scolaire 2013-2014, de contrats leur permettant d'appréhender leurs prochaines fonctions et ont été affectés dans des écoles à la rentrée 2014. Ils bénéficient d'un parcours adapté de formation au cours de leur année de stage, démarrée en septembre 2014. Au titre de ce concours, 8 500 postes étaient offerts dans le premier degré dont 510 dans l'académie de Lille, 64 postes n'ont pu être pourvus dans cette académie. Les nouvelles modalités de la session 2014 rénovée du concours de professeurs des écoles ont donné des résultats beaucoup plus encourageants. Ainsi les 500 postes offerts dans l'académie de Lille ont tous été pourvus. En outre, l'appel de 64 candidats de la liste complémentaire a permis de limiter de manière significative la déperdition de la session 2014 exceptionnelle pour la rentrée scolaire 2014. Les enseignants stagiaires recrutés selon ces nouvelles modalités bénéficient désormais d'une véritable formation alternant des séquences en situation professionnelle dans une école et des séquences au sein des ESPE. Il convient également de constater que l'augmentation significative des volumes de postes offerts aux concours du premier degré public (+40 %) entre la session 2014 et 2015 ne compromet pas l'évolution positive du volume des inscriptions aux concours enseignants, amorcée dès la session rénovée, et qui se poursuit en 2015 (+11 % pour le premier degré public avec près de 71 200 inscrits). A cet égard, le nombre de postes offerts dans l'académie de Lille pour la session 2015 est en hausse de +20 % par rapport à la session précédente, soit 600 postes, et le nombre d'inscrits s'accroît légèrement (+1,6 %). Cette évolution devrait se trouver confortée par les diverses mesures de reconnaissance et de valorisation des métiers enseignants, mises en oeuvre suite au grand chantier sur la modernisation des métiers de l'éducation nationale.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63993

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 septembre 2014](#), page 7604

Réponse publiée au JO le : [26 mai 2015](#), page 3972